

# CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

(Loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Les membres du Conseil communal se réuniront en séance publique le 21 septembre 2022 à 8h15 au Käerjenger Treff pour délibérer sur les objets suivants :

Secrétariat général

Dossier traité par :  
Jean-Marie PANDOLFI  
Secrétaire communal

Tél : 500 552 311  
Fax : 500 552 9311  
jean-marie.pandolfi@kaerjeng.lu

## Ordre du jour

### Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Politique**
  - 2.1. Décision de conférer le titre de bourgmestre honoraire à Monsieur Jos Thill, bourgmestre de l'ancienne commune de Bascharage du 22 septembre 1994 au 31 décembre 1999
- 3. Administration générale**
  - 3.1. Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2023
- 4. Aménagement communal et environnement**
  - 4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 62, rue des Prés (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 401/6973)
  - 4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 61, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 207/3586)
  - 4.3. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 32 à 38B, rue de la Chapelle (section CB des Moulins de Clemency – Numéro cadastral 760/2648, 760/2650, 760/2649, 976/2654, 978/2652 et 986/2656)
  - 4.4. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, Am Leem (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 394/7986, 395/8000 et 404/8071)
  - 4.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 291, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 3207/5153 et 3207/5154)
  - 4.6. Lotissement de parcelles sises à Linger, 2, rue du Bois (section BA de Linger – Numéros cadastraux 42/2052 et 428/2053)
  - 4.7. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 – zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage – Approbation
- 5. Finances communales**
  - 5.1. Décomptes de projets
- 6. Enseignements**
  - 6.1. Approbation des mises à jour de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2022/2023
- 7. Patrimoine communal**
  - 7.1. Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 13, rue du Stade
  - 7.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Linger, rue de la Chiers
  - 7.3. Acte notarié – Cession gratuite de deux terrains à Bascharage
  - 7.4. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, chemin d'Arlon
  - 7.5. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Messancy

**8. Règlementation communale**

8.1. Adaptation du prix du repas sur roues

**9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation**

**10. Questions et réponses**

**Séance à huis clos**

**11. Personnel communal**

Ainsi arrêté à Bascharage, le 15 septembre 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le président,



Le secrétaire communal,

